DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260601-D_2026_054-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 1er JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1er juin à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 26 mai 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-ET-UN en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, M PERAN Emmanuel, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER Alain, Mme SENAMAUD Corinne, M GENDRON Claude, M RAVAILLER Michel, Mme DANDIN Nathalie, Mme DUPONT Liliane, M PARAVISINI Bruno, Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine, M AGOYER Rodolphe, Mme MINIER Céline, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, Mme CUPIF Angélique (absente à la délibération 2026-043), M GUEGAN Sébastien, M ORAIN Damien, M DONVAL Florian, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Excusés : M FAYE Christian donne pouvoir à Mme DUVAL,
Mme LEBRETON Nadine donne pouvoir à M PÉRAN,
M MAUDET-CARRION Richard donne pouvoir à Mme GUILBERT,
Mme JOUAULT Claire donne pouvoir à M DONVAL,
Mme SANCEAU Fanja donne pouvoir à Mme QUENACH DE QUIVILLIC

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M Péran

***

Délibération 2026-054 – Enfance-Jeunesse – Subventions scolaires 2026

Il est proposé de augmenter le montant unitaire accordé aux écoles en 2026 avec une inflation qui a été contenue en 2025 (0.8%).

Il est proposé de faire évoluer les subventions extra-scolaires de 28.60€ à 29.00€ par élève et celles pour les livres scolaires de 11.70€ à 12.00€.

Concernant les subventions scolaires au forfait, il est proposé de les augmenter afin de passer de 245€ à 247€ pour les associations de parents d'élève, de 204€ à 206€ pour les écoles et de verser le même montant pour l'association sportive de l'école Notre Dame de Bon Secours que pour l'ensemble des écoles publiques.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260601-D_2026_054-DE

Cadre de subvention	Ecole publique			Ecole Privée		
	Montant	Type	Bénéficiaire	Montant	Type	Bénéficiaire
Fournitures scolaires Maternelles	52.00	Unitaire	Mandatés par la commune	Inclus dans le contrat d'association		
Fournitures scolaires Elémentaires	52.00	Unitaire				
Piscine Elémentaire		Réel N-1	USEP Elémentaire			
Aides extra scolaires Maternelles	29.00	Unitaire	USEP Maternelle	29.00	Unitaire	Parents d'élèves école Bon secours
Aides extra scolaires Elémentaires	29.00	Unitaire	USEP Elémentaire	29.00	Unitaire	Parents d'élèves école Bon secours
Livres scolaires Elémentaires	12.00	Unitaire	USEP Elémentaire	12.00	Unitaire	OGEC Bon Secours
Parents d'élèves	247.00	Forfait	Parents d'élèves école Paul Gauguin	247.00	Forfait	Parents d'élèves école Bon secours
USEP Maternelle	206.00	Forfait	USEP Maternelle			
USEP Elémentaire	206.00	Forfait	USEP Elémentaire			
UGSEL				412.00	Forfait	OGEC Bon Secours

Les effectifs 2025-2026 permettant le calcul des subventions allouées sont les suivants :

Variables de calculs : Nombre d'élèves	Années scolaires			
	2025-2026	*2024-2025*	2023-2024	*2022-2023*
Public				
Maternelle	**108**	119	114	116
Elémentaire	**205**	205	215	223
Privé				
Maternelle	**81**	85	80	83
Elémentaire	**152**	145	162	160

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le budget de la commune,
VU la délibération cadre CM.2018.007 du 5 février 2018 fixant les modalités des subventions scolaires,
VU l'avis unanime de la Commission Enfance-Jeunesse du 18 mai 2026,
CONSIDERANT l'exposé de Mme GUILBERT, adjointe à la maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **VOTER** pour l'exercice 2026, les crédits et subventions aux écoles et associations scolaires de la manière suivante :

Cadre de subvention	Ecole publique		Ecole Privée	
	2025-2026	*2024-2025*	**2025-2026**	*2024-2025*
Fournitures scolaires Maternelles	**5 616.00**	*6 117.79*	*Contrat association*	
Fournitures scolaires Elémentaires	**10 660.00**	*10 539.05*	*Contrat association*	
Piscine Elémentaire	*Au réel*	*Au réel*	*Contrat association*	
Aides extra scolaires Maternelles	**3 132.00**	*3 403.40*	**2 349.00**	*2 431.00*
Aides extra scolaires Elémentaires	**5 945.00**	*5 863.00*	**4 408.00**	*4 147.00*
Livres scolaires Elémentaires	**2 460.00**	*2 398.50*	**1 824.00**	*1 696.50*
Parents d'élèves	**247.00**	*245.00*	**247.00**	*245.00*
USEP Maternelle	**206.00**	*204.00*		
USEP Elémentaire	**206.00**	*204.00*		
UGSEL			**412.00**	*408.00*
Total	**28 472.00**	*28 974.74*	**9 240.00**	*8 927.50*
Total sans coût piscine (directement pris en charge à partir de 2021)	**28 472.00**	*28 974.74*	**9 240.00**	*8 927.50*

. DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026
. NOTIFIER cette décision aux services préfectoraux
. AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Secrétaire de séance
M Emmanuel PERAN

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL